



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 26 juin 2020 à 20 heures 00 minutes
SALLE MULTI-ACTIVITES – 30 route de Xennois
Séance sans public (hormis presse) – Ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020

Présents :

Mme ADAM Marie-Françoise, M. AMYOT Stéphane, Mme ARNOULD Carole, Mme BAROTTE Mauricette, M. BOLMONT David, M. BOULANGER Patrick, Mme CLEMENT-DEMENGE Agnès, Mme DA SILVA Maria Isabel, M. DEMANGE Michel, Mme DOLL Marie-Hélène, Mme FAIVRE Danièle, Mme FERREIRA Deolinda, Mme HERTELER Françoise, M. LABREUCHE Denis, Mme LAURENT Noëlle, M. LE ROUX Yves, M. LEVAIN Jean-Luc, M. MATHIEU Jean-Guillaume, Mme MILLOTTE Nathalie, M. PETIN Eric, Mme RENAUX Sandrine, M. TISSERAND Jean-Charles, Mme VINCENT Armelle

Procurator(s) : Mme EL MAZIOUA Amani donne pouvoir à Mme ARNOULD Carole, M. VALENTIN Didier donne pouvoir à M. DEMANGE Michel, M. LAROCHE Rémi donne pouvoir à Mme FAIVRE Danièle, M. HANS Francis donne pouvoir à M. LE ROUX Yves

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme EL MAZIOUA Amani, M. HANS Francis, M. LAROCHE Rémi, M. VALENTIN Didier

Secrétaire de séance : M. MATHIEU Jean-Guillaume

Président de séance : M. DEMANGE Michel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 29 05 2020 et l'ordre du jour de la présente réunion.

2020-025 – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE DEMISSION

Par un courrier reçu le 08 juin 2020, M. Didier REMY, élu sur la liste « poursuivre ensemble » a pris la décision de démissionner pour des raisons personnelles et professionnelles.

Le Code Electoral et notamment l'article L. 270 dispose :

« Le Conseiller Municipal venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit... »

Consultée, Mme Marie-Hélène DOLL, occupant la 24^{ème} place sur la liste précitée, a accepté le mandat électif et de siéger au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, Mme Marie-Hélène DOLL est installée dans les fonctions de Conseillère Municipale et siège dans la commission des Finances et la commission Culture, sports et loisirs – Vie associative en lieu et place du conseiller démissionnaire.

Mme Marie-Hélène DOLL sera également la suppléante de M. David BOLMONT, délégué titulaire au SIVOM.

2020-026 – FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-027 – FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-028 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORET – COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-029 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-030 – FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

2020-031 – FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

2020-032 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORET – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

2020-033 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

2020-034 – FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

2020-035 – FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

2020-036 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORET – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

2020-037 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

2020-038 – FINANCES LOCALES – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES - 2020I

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes locales pour 2020 :

Taxes	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2019	Taux 2020	Produit attendu
Foncier bâti	4 056 708 €	19.22	18.00	739 080 €
Foncier non bâti	74 080 €	33.61	33.61	25 174 €
TOTAL	4 130 788 €			764 254 €

PREND ACTE que les taux de la taxe d'habitation 2020 sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, à savoir 11,74 %, compte tenu de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale.

2020-039 – FINANCES LOCALES – BUDGET EAU 2020

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 pour, 4 abstentions : Mme ARNOULD et le pouvoir de Mme EL MAZIOUA, Messieurs LABREUCHE et MATHIEU) :

VOTE le budget de l'EAU 2020.

2020-040 – FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 pour, 4 abstentions : Mme ARNOULD et le pouvoir de Mme EL MAZIOUA, Messieurs LABREUCHE et MATHIEU) :

VOTE le budget de l'ASSAINISSEMENT 2020.

2020-041 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORET 2020

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 pour, 4 abstentions : Mme ARNOULD et le pouvoir de Mme EL MAZIOUA, Messieurs LABREUCHE et MATHIEU) :

VOTE le budget de la FORET 2020.

2020-042 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 pour, 4 abstentions : Mme ARNOULD et le pouvoir de Mme EL MAZIOUA, Messieurs LABREUCHE et MATHIEU) :

VOTE le budget PRINCIPAL 2020.

2020-043 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

INSTAURE les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité,

DETERMINE les orientations comme suit :

- le droit à la formation est un droit individuel, ouvert à chaque élu qui pourra bénéficier, pendant l'exercice de son mandat, de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction électorale et à la gestion municipale,
- l'organisme dispensant la formation doit avoir un agrément du ministère de l'Intérieur,
- priorité sera donnée aux élus ayant reçu une délégation,
- toutes les formations organisées par l'Association des Maires des Vosges seront proposées et ouvertes à tous les membres du Conseil Municipal dans la limite de 18 jours durant toute la durée du mandat,
- pour toute autre formation payante dispensée par un autre organisme agréé, l'avis du Maire sera requis.

FIXE les dépenses de formation, par an, à 3.5 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune,

IMPUTE au budget de la ville les crédits de formation des élus inscrits,

PREND EN CHARGE les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus,

ANNEXE chaque année au compte administratif de la commune, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus.

2020-044 – SIVUIS – FISCALISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

NE S'OPPOSE PAS à la fiscalisation de la contribution de la Commune au SIVUIS pour l'année 2020.

2020-045 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le tableau des emplois proposé,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

2020-046 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – RENOUELEMENT DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DRESSE la liste de contribuables proposée par M. le Maire.

2020-047 – COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à la majorité (25 pour, 2 abstentions : Mme ARNOULD et le pouvoir de Mme EL MAZIOUA) :

CREE pour la durée du mandat un Comité Consultatif des Affaires Scolaires et Périscolaires,

FIXE à sept le nombre de sièges des délégués du Conseil Municipal qui siègeront désormais à ce Comité et procède à leur désignation comme ci-après :

- M. Jean-Charles TISSERAND, désigné Président
- Mme Danièle FAIVRE
- Mme Sandrine RENAUX
- Mme Marie-Françoise ADAM
- Mme Agnès CLEMENT-DEMENGE
- M. Francis HANS
- M. Jean-Luc LEVAIN

RECONDUIT les membres extérieurs, tels qu'ils sont définis ci-dessus.

- Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, ou son représentant,
- Mesdames les Directrices de chaque école,
- Un membre des parents d'élèves de chaque école parmi les représentants titulaires siégeant au Conseil d'Ecole qui se seront portés volontaires,
- 3 Délégués Départementaux de l'Education Nationale, rattachés aux écoles stéphanoises,
- La Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier de la Collectivité.

2020-048 – COMITE MUNICIPAL DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (CMSCL) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à la majorité (25 pour, 2 abstentions : Mme ARNOULD et le pouvoir de Mme EL MAZIOUA) :

CREE pour la durée du mandat un Comité Consultatif appelé « Comité Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs »,

FIXE à neuf le nombre de sièges des délégués du Conseil Municipal qui siègeront désormais à ce Comité et procède à leur désignation comme ci-après :

- Mme Sandrine RENAUX, désignée Présidente
- M. Jean-Charles TISSERAND
- M. Yves LE ROUX
- M. Stéphane AMYOT
- Mme Mauricette BAROTTE
- Mme Marie-Hélène DOLL
- M. Francis HANS
- Mme Noëlle LAURENT
- Mme Armelle VINCENT

FIXE à neuf le nombre de représentants des associations, étant précisé qu'elles seront sélectionnées par le Maire en fonction de leur représentativité et de leur implication dans les manifestations communales.

2020-049 – SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ces rapports (eau et assainissement) qui sont consultables en Mairie ainsi que la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

2020-050 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT et la délibération 2020-005 du 29 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des Décisions prises.

Le Maire,

Michel DEMANGE

